



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 73/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. SANCHEZ
M. CASTAING	à	Mme GONZALEZ
M. FERTE J.	à	Mme SEIB-TAUPIN.
Mme FERTE S.	à	Mme JOUET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Réutilisation de l'ancienne école Louise-Michel - Demande de subvention au titre de la DETR

Madame le Maire présente le projet de réutilisation de l'ancienne école maternelle Louise-Michel qui regroupera la crèche associative « gros câlin » sur une surface de 500 m², un Point Information Jeunesse et une bibliothèque/médiathèque sur une surface de 300 m².

Les estimations de travaux sont portées à 698 000 €HT.

Ce projet est inscrit au contrat de territoire 2018 du Conseil Départemental et peut bénéficier à ce titre d'un co-financement. Pour la partie crèche, ce financement serait de 7 500 € par place x 25 % et pour la partie bibliothèque/médiathèque de 25 % du montant prévisionnel des travaux HT sur la base du précédent prévisionnel (délibération N°9/2018 du 11 janvier 2018).

Par ailleurs, la Caisse d'allocations Familiales serait susceptible de financer uniquement la partie crèche du projet en prenant en compte, pour la commune, le nombre de places, subvention socle : 165 000 € pour 25 places et avec une bonification de 15 000 € pour les 5 places créées, soit 180 000 €. Pour l'association, une aide d'au plus 20 000 €, pourrait être versée pour le mobilier leur appartenant.

Ce projet serait aussi susceptible de recevoir un financement de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il entre dans plusieurs catégories d'opérations éligibles, à la fois au titre de la crèche, des travaux d'installation et équipements d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives et de la construction, aménagement et rénovation des bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter leurs participations selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Participations attendues en € HT	Pourcentages
Conseil Départemental	105 000	15.04%
Caisse d'Allocations Familiales	180 000	25.79%
Etat	273 400	39.17 %
Commune d'Aussonne	139 600	20 %
Total	698 000	100 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 26

Voix Contre : 0

Abstention : 1 (M. DELON)

- D'approuver la réalisation de la réutilisation de l'ancienne école Louise-Michel en crèche, PIJ, bibliothèque/médiathèque, dont le coût est estimé à 698 000 € HT,
- De solliciter l'Etat, au titre de la DETR, pour l'octroi d'une subvention pour aider la commune dans cet investissement selon le plan de financement proposé,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

